

PRÉFECTURE  
DE  
LA CORRÈZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1<sup>re</sup> DIVISION

N<sup>o</sup> 6963

Prière de rappeler en marge  
de la réponse le n<sup>o</sup> ci-dessus.

Tulle, le 3 mai 1882

Monsieur l'Architecte,

La commission d'ip<sup>te</sup> a refusé d'émettre  
un avis favorable à la demande de secours supp<sup>ts</sup>  
pour la construction d'une maison d'école double à  
Laguennie pour le motif que la dépense  
est trop élevée eu égard à l'importance de la  
commune.

J'ai l'honneur de vous transmettre le  
projet en vous priant de vouloir bien le  
modifier et le réduisant à la dépense  
indispensable.

Agnez, Monsieur l'Architecte  
l'assure de ma considération la plus distinguée

J. Préfet de la Corrèze,

Moricey

Monsieur Barrou, architecte à Tulle